

ERRATA.

—:o:—

Premier volume—Page 14, 1ère colonne, la dernière phrase du second paragraphe, se lit comme suit :

En outre, il est permis d'espérer que la course aux emplois publics en sera salutairement ralentie, ce qui est à désirer, si l'on veut que le nombre des administrateurs ne menace point d'égaliser, sinon de dépasser "*celui des administrés,*"—au lieu de "*celle des ex-ministres.*"

Premier volume—Page 104, 1ère colonne, 54ème ligne, discours de monsieur Béchard :

Au lieu de : "parce qu'il décrétait l'abrogation sans condition," lisez : "et décrétant l'abrogation sans condition."